

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DEMATERIALISEE DU 11 MARS 2021

DELIBERATION N° 2021-022

Objet: Demandes de subventions 2021 à la coordination Etat-Région pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Région Provence Alpes Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur du 16 février 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;



Entendu l'exposé de Mme Laure TARIEL, Chargée de mission Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

APPROUVE les demandes de subventions 2021 à la coordination Etat-Région pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Région Provence Alpes Côte d'Azur comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTION APOCS 2021

- « Nuit Européenne des Chercheur.e.s » **12 000€** demandé (dépôt janvier 2021);
- « ReVEGO : Réalité Virtuelle pour l'Égalité de Genre dans l'Orientation » **10 000€** demandé (dépôt janvier 2021) ;
- « Mathémariam - Expérimenter les mathématiques » (Investissement) **5 088€** demandé (dépôt janvier 2021) ;

DEMANDE DE SUBVENTION APERFET 2021

- « Coordination de la Fête de la Science 2021 pour le département des Alpes-Maritimes » **13 000€** demandé (dépôt janvier 2021);
- « Organisation du Village des Sciences 2021 à Nice : Festival des Sciences de Nice » **12 000€** demandé (dépôt janvier 2021).

DEMANDE DE SUBVENTION APERLAC 2021

- « Illustration par un support de bande dessinée du projet EcoMed » **18 000€** demandé (dépôt janvier 2021) ;
- « A la découverte des sens chimiques » **2 800€** demandé (dépôt janvier 2021)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **24**

Fait à Nice, le 11 mars 2021

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLAZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-022**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

25 MAR. 2021

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.